

# Contrat vente d'herbe

Agri72

23/03/2010 | Mise à jour : 11:06

***Pour éviter les mauvaises surprises, la FDSEA vous recommande vivement d'établir des contrats écrits.***

Pour vous faciliter la rédaction du contrat, la FDSEA met à votre disposition des modèles-types, pour la vente de d'herbe.